RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00590
Numéro SIREN : 444 352 108
Nom ou dénomination : ABAC

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007330

cerfa

N° 11084*19

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

B7330

N° 2065-SD
2018

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case				
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

ABAC SAS

Adresse du siège social :

SIRET 4 4 4 3 5 2 1 0 8 0 0 0 2 1 Mél : auditsudassocies@orange.fr

Adresse du principal établissement :

DOMAINE DES LIVIERES
30420 CALVISSON

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées FABRICATION ARTICLES EN TOILE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 756 689

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV éxonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

AUDIT SUD ASSOCIES
1 RUE JOSEPH LACROIX 30700 UZES

Tél : 04.66.22.00.99

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Tél :

Identité du déclarant :

Date : 07052018 Lieu : Calvisson

Qualité et nom du signataire : Président-M. RIEDEL Paul

Signature :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

N° 11084*19
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABAC SAS	
SIRET 4 4 4 3 5 2 1 0 8 0 0 0 2 1	Mél : auditsudassocies@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
DOMAINE DES LIVIERES 30420 CALVISSON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : FABRICATION ARTICLES EN TOILE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit : 756 689
Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AUDIT SUD ASSOCIES 1 RUE JOSEPH LACROIX 30700 UZES *Tél :* 04.66.22.00.99	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 07052018 Lieu : Calvisson
	Qualité et nom du signataire : Président-M. RIEDEL Paul
Tél :	Signature : ABAC SAS Les Livières - 30420 CALVISSON Tél. 04 66 59 58 58 - Fax 04 66 58 59 60

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

RCS Nimes 444 352 190 - N° Siret n 444 352 190 00025

cerfa N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN-ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise **DOMAINE DES LIVIERES 30420 CALVISSON** — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44435210800021 — Néant *

Exercice N clos le : 31/12/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	774 843	AC	774 843	
	Frais de développement *	CX	2 939 406	CQ	2 581 457	357 949
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	120 585	AG	92 458	28 127
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	39 233	AK		39 233
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 048 617	AO	231 841	816 775
	Constructions	AP	4 664 169	AQ	2 790 499	1 873 670
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 347 392	AS	2 313 355	34 037
	Autres immobilisations corporelles	AT	231 158	AU	225 081	6 078
	Immobilisations en cours	AV	47 524	AW		47 524
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2	CV		2
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 485 000	BE	910 795	574 205
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	6 040	BI		6 040
	TOTAL (II)	BJ	13 703 969	BK	9 920 329	3 783 641
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	58 572	BM	58 572	
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	42	BU	42	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 286	BY	4 400	886
	Autres créances (3)	BZ	3 482 069	CA	3 381 483	100 586
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 185	CG		1 185
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 257	CI		4 257
	TOTAL (III)	CJ	3 551 410	CK	3 444 497	106 914
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 255 380	1A	13 364 825	3 890 554

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 | **BILAN - PASSIF** avant répartition | DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 535 900)	DA	25 535 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	913 789
	Report à nouveau	DH	(23 168 825)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(519 302)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 761 561
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 551
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	286 676
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 872
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	799 548
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 128 993
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 890 554

RENVOIS			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 128 993
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 551

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10167 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N France		Exercice N Exportations et livraisons intracommunautaires		Exercice N Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB	FC	
	Production vendue	biens*	FD	3 290	FE	FF	3 290
		services*	FG	25 761	FH	FI	25 761
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	29 051	FK	FL	29 051
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	146 220
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	210 851
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	386 122
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	450
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	262 602
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 511
	Salaires et traitements*					FY	140 963
	Charges sociales (10)					FZ	41 188
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	448 525
		- dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	7 377
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	914 616
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(528 495)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	12
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	12
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(528 482)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10947 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 654
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	2 300
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 954
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	1 677
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	422
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	232 062
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	234 161
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(228 207)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK	(237 387)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	392 088
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	911 390
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(519 302)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 *bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6 *ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	22 866
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 933
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
'VOIR ETAT ANNEXE'		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	3 568 028	D8		D9	146 220
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	159 818	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	1 048 617	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	1 979 657	KK		KL	1 517
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	2 682 995	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	2 346 494	KT		KU	9 054
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV	932	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	51 437	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	179 006	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		LE	65 633	LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	47 524	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	8 402 296	LO		LP	10 571
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	2	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1 485 000	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 116	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	1 491 118	LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	13 621 260	ØH		ØJ	156 791

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	3 714 248	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	159 818	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	1 048 617	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	1 981 174	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	2 682 995	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	8 156	MJ	MK	2 347 392	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN	932	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ	51 437	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	699	MS	MT	178 307	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	482	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	47 524	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF
		TOTAL III	IY	74 006	NG	NH	8 338 861	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	2	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	1 485 000	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	76	2E	2F	6 040	2G
		TOTAL IV	I3	76	NJ	NK	1 491 042	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	74 082	ØK	ØL	13 703 969	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*
N° 2054-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** Néant *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	3 123 900	EL	232 400	EM		EN	3 356 300
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	86 121	PF	6 337	PG		PH	92 458
Terrains		PI	217 639	PJ	14 202	PK		PL	231 841
Constructions	Sur sol propre	PM	1 335 221	PN	52 363	PO		PQ	1 387 584
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 274 345	PW	128 570	PX		PY	1 402 915
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 310 321	QA	11 190	QB	8 156	QC	2 313 355
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	932	QE		QF		QG	932
	Matériel de transport	QH	51 437	QI		QJ		QK	51 437
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	169 150	QM	3 778	QN	699	QO	172 229
	Emballages récupérables et divers	QP	65 633	QR		QS	65 151	QT	482
	TOTAL III	QU	5 424 679	QV	210 103	QW	74 006	QX	5 560 776
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	8 634 701	ØP	448 840	ØQ	74 006	ØR	9 009 534

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		**Total général** non ventilé (NS + NT + NU) NY			**Total général** non ventilé (NW - NY) NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
N° 2055-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10949 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées — Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges — Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	184 540	5C		5D	184 540	5E	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	184 540	TV		TW	184 540	TX	0
Provisions pour dépréciation — sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
- corporelles	6E		6F		6G		6H	
- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières(1)*	Ø6	910 795	Ø7		Ø8		Ø9	910 795
Sur stocks et en cours	6N	58 614	6P		6R		6S	58 614
Sur comptes clients	6T	7 845	6U		6V	3 445	6W	4 400
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	3 149 421	6Y	232 062	6Z		7A	3 381 483
TOTAL III	7B	4 126 674	TY	232 062	TZ	3 445	UA	4 355 292
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 311 215	UB	232 062	UC	187 985	UD	4 355 292
Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	187 985		
- financières			UG		UH			
- exceptionnelles			UJ	232 062	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

N° 2056-SD

cerfa N° 10950 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Néant *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 040	UV	6 040	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 262		5 262		
	Autres créances clients	UX	24		24		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	3 386 808		3 386 808		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	80 229		80 229		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 031		15 031		
	Charges constatées d'avance	VS	4 257		4 257		
	TOTAUX	VT	3 497 652	VU	3 497 652	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	8 551	8 551		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 960	1 960		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 872	12 872		
Personnel et comptes rattachés		8C	8 507	8 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 851	11 851		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	866	866		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	120	120		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	284 716	284 716		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	799 548	799 548		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 128 993	VZ 1 128 993		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10951 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS**

Formulaire déposé au titre de l'IR ET Néant *

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WB	
		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	(5 325)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	(5 325)

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	519 302
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 *undecies*)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	232 062
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	751 364

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	756 689
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	756 689

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10952 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-B-SD 2018

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	25 758 004
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	25 758 004
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	756 689
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	26 514 693

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10953 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(22 732 864)		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(435 961)		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	(23 168 825)
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
TOTAL I	ØF	(23 168 825)		TOTAL II		ZH	(23 168 825)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	36 151
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8 817	XQ	817
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	43 786
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	64 600
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	117 247
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	262 602
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	10 133
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	3 378
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	13 511
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	2 787
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	34 594
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			ØB	103 609
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE*						
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

N° 2058-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10179 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES | DGFiP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations* 1	IMPRIMNTE SAMSUNG	199			199	0
2	IMPRIMANTE CAN	500			186	314
3	POSTE A SOUDER	3 150			3 150	0
4	MATERIEL VELOTEX	2 573			2 573	0
5	CHARIOT	2 433			2 433	0
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme	Long terme 19 %	Long terme 15 % ou 12,80 %	Long terme 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1)
		7	8	9	10			11
I - Immobilisations*	1	42	42	42				
	2	258	(56)	(56)				
	3	1 000	1 000	1 000				
	4	1 000	1 000	1 000				
	5	0	0					
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) 9		1 986				
		CADRE B plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10) 10			(A)	(B)	(C)	
		CADRE C autres plus-values taxables à 19 % 11				Ventilation par taux		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10954 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Formulaire déposé au titre de l'IR EU — Néant **X** *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
	(à préciser) au titre de :	N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques ComptablesJanvier 2018

cerfa N° 10955 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant X *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % .
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) .
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N -10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		col.J=S+D+F–G–H
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N -10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10182 * 23

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				913 789	
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				913 789	
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				913 789	

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-D-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa N° 11484 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) 16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant X *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
	TOTAL 1	OX

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 2	OM

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
	TOTAL 3	OJ

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Période de référence	GY	/	/	GZ	/	/
Date de cessation				HR	/	/

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP
dont apprentis	YF
dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

N° 2059-E-SD Editions Informatiques Comptables

cerfa N° 11625 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-G-SD 2018

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2017 N°SIRET 44435210800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABAC SAS**

ADRESSE (voie) **DOMAINE DES LIVIERES**

CODE POSTAL **30420** VILLE **CALVISSON**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-G-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa N° 11624 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-F-SD 2018

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 44435210800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABAC SAS**

ADRESSE (voie) **DOMAINE DES LIVIERES**

CODE POSTAL **30420** VILLE **CALVISSON**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **2** — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **255359**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **RIEDEL** Prénom(s) **PAUL**

Nom marital — % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **255358.00**

Naissance : Date **10071932** N° Département **92** Commune **CLICHY LA GARENNE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° Voie **LES LIVIERES**

Code Postal **30420** Commune **CALVISSON** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-F-SD Editions Informatiques Comptables Février 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa

N° 11093 * 19

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2017** ou exercice

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** du **01012017**

Adresse **DOMAINE DES LIVIERES 30420 CALVISSON** au **31122017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice)	Valeur des avantages en nature (v. notice)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice)	aux véhicules et autres biens (v. notice)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	924
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	265
Totaux	1 189

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice **2017** (total col. 9 + total col. 10)	1 189	- de l'exercice **2017**	0
- de l'exercice précédent	2 006	- de l'exercice précédent	0

Nom et qualité du signataire
Président

À **Calvisson** , le **07052018**

Signature,
M. RIEDEL Paul

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2067-SD Editions Informatiques Comptables Février 2018

Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique

ABAC

SASU au capital de 25. 535 .900 euros.

(vingt-cinq millions cinq cent trente-cinq mille neuf cents euros)
Dont le siège social est situé Domaine de Livière 30420 –CALVISSON
N° Siret : 444 352 108 00021

Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique
En date du 30 octobre 2018

Je soussigné Paul RIEDEL agissant en qualité de Président et seul associé d'ABAC a pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes
- L'affectation des résultats de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Résolution N°1 - Approbation des comptes :

L'Associé unique après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ses comptes.

Résolution N°2 – Affectation des résultats :

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 519 302 € (cinq cent dix -neuf mille trois cent deux euros)

Il est décidé d'affecter le montant de ces pertes comme suit :

L'associé unique ayant constaté une perte de 519 302 euros décide de l'affecter au compte report à nouveau.

De tout ceci il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique pour servir et faire et valoir ce que de droit.

Fait à CALVISSON

Le 30 octobre 2018

Signature de l'associé unique